

DICRIM

Document d'Information Communal des **Risques Majeurs**



ÉDITION 2017

DOCUMENT À CONSERVER



Feux de forêt



Inondations



Matières dangereuses



Mouvements de terrain



Phénomènes climatiques



Mairie de Taradeau

Téléphone : 04 94 99 70 30

accueil@mairie-taradeau.fr

www.mairie-taradeau.fr

La commune de Taradeau est exposée aux **risques naturels et accidentels**.

De nombreux exemples nous ont fait prendre conscience que lors d'une catastrophe, les victimes sont souvent des personnes qui ignorent la marche à suivre pour se mettre en sécurité.

Face aux éléments, s'il est difficile de sauver les biens, on peut tout faire pour sauver des vies.

Les quelques conseils qui sont énoncés dans ce document doivent permettre à chacun de prévoir, de réagir et d'éviter les erreurs qui peuvent être fatales.

Un Plan Communal de Sauvegarde a été établi par la commune pour permettre aux autorités et aux divers responsables de pouvoir agir en cohésion, sans perdre de temps pour mettre en sécurité les personnes menacées.

Pour que ce PCS fonctionne, nous avons besoin de vous et de votre confiance. Vous devez suivre les conseils et réagir aux alertes qui vous seront communiquées.

N'oublions pas que la **prévention** est le meilleur rempart contre l'accident.

Gardez ce document à portée de main et faites l'effort de le relire de temps en temps. Il ne faut jamais baisser la garde !

NUMÉROS UTILES

Mairie de Taradeau : 04 94 99 70 30
Gendarmerie des Arcs : 04 94 47 58 01

Pompiers N° Urgence européen : 112

Pompiers : 18

Police secours, gendarmerie : 17

SAMU : 15

Sourds / Malentendants : 114 par SMS ou par fax

Canicule Info Service : 0 800 06 66 66

SITE FORESTIER

http://www.var-adm.net/massifs83_web/massifs83.gif

FRÉQUENCES RADIO

France Inter : 96.3 / 100.2

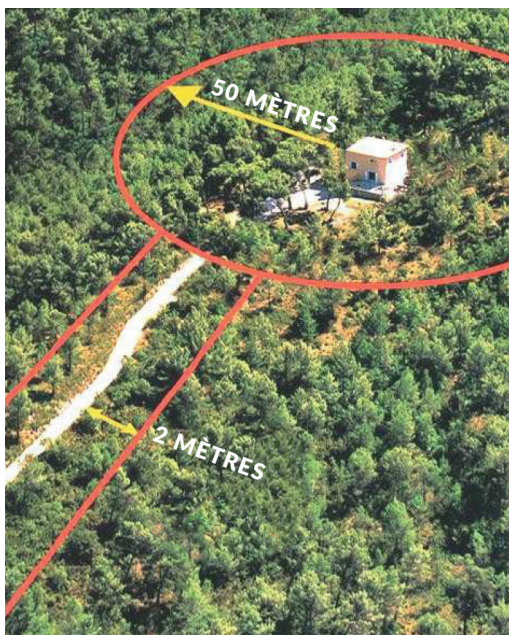
France Info : 105.7 / 105.9 / 106



FEUX DE FORÊT

Sans remonter bien loin, les incendies sur la commune ne sont pas rares : 1996, 4 ha Chemin de Fréjus - 2000, 8 ha au Gros Rocher - 2005, 62 ha Nord du village... Bien qu'ils n'aient jamais fait de victime, il est important de savoir comment se comporter pour lutter contre ce type d'événement.

Avant l'incendie :



DÉBROUSSAILLEZ votre terrain aux normes réglementaires (ces travaux sont à réaliser avant chaque été).

Préparez l'emplacement où vous mettrez vos bouteilles de gaz si vous en disposez (dans la piscine ou à l'intérieur de la maison).

Balayez votre toiture.

Vérifier la fermeture des volets.

Supprimez tout tas de bois contre la maison.

Prévoyez les moyens de lutte à utiliser après le passage du feu (tuyaux d'arrosage, éventuellement motopompe...).

Pendant l'incendie :

N'oubliez pas que généralement, pendant l'incendie, il n'y a ni pression d'eau, ni électricité !

Si vous êtes témoin d'un départ de feu

Alertez les pompiers (112).

Recherchez un abri en fuyant dos au feu.

Respirez à travers un linge humide.

Si vous êtes en voiture, ne quittez pas le véhicule et éloignez-vous au plus vite.

Si vous êtes chez vous ou près d'un bâtiment en dur

Ouvrez le portail (pour faciliter les secours).
Rentrez le salon de jardin et autres mobiliers combustibles.

Rentrez tuyaux d'arrosage, motopompe,... (pour les mettre à l'abri).

Fermez les bouteilles de gaz et mettez-les à l'abri.

Fermez les volets, portes/fenêtres et trappe de la cheminée.

Occultez les aérations de la maison avec des linges humides.

Si votre terrain est correctement débroussaillé, que votre maison est en dur, les portes et volets en bois :

VOUS ÊTES EN SÉCURITÉ CHEZ VOUS.

FEUX DE FORÊT

Pendant le passage du feu n'essayez pas de lutter contre, c'est inutile. Restez à l'intérieur coûte que coûte. Si vous avez peur de rester, fermez votre maison, partez avant l'arrivée du feu en laissant votre portail ouvert. Dans ce cas là, n'attendez pas le dernier moment et conduisez calmement. Avertissez vos voisins de votre départ.

Après l'incendie :

Une fois le feu passé, couvrez-vous les membres et la tête, chaussez-vous correctement et sortez toujours du côté opposé à l'arrivée du feu. Faites le tour du bâtiment pour éteindre les foyers résiduels.



Terrain débroussaillé = maison sauvée

INONDATIONS

2010 et 2011 ont montré que la Florièye qui traverse le village et l'Argens qui court au Sud de notre commune représentent un risque majeur pour les riverains de ces deux cours d'eau. Ne sous-estimez pas la Florièye qui peut atteindre un débit important en quelques heures (hauteur d'eau : 5 mètres à la passerelle du Moulin en 2010).

Avant l'inondation :

Informez-vous en Mairie sur les risques encourus et les préconisations prévues au PPRI.

Laissez libres les vides sanitaires imposés (pour faciliter le passage de l'eau).

Nettoyez les berges si vous êtes riverain et les ruisseaux sur votre propriété.

Renseignez-vous sur les lieux de repli éventuels.

Pendant l'inondation :

Coupez l'électricité.

Fermez les portes, les fenêtres, les volets et soupiraux.

Gagnez au plus vite les hauteurs ou les lieux de repli prévus.

Essayez de signaler votre présence à un proche ou aux autorités.



Si vous êtes dans une zone à risques, n'attendez pas le dernier moment pour quitter les lieux (à pieds de préférence).

Si vous n'êtes pas dans une zone à risques, restez chez-vous. Ne prenez pas votre véhicule. N'utilisez votre téléphone qu'en cas de nécessité extrême (n'encombrez pas le réseau).

Après l'inondation :

Évaluez les dangers et les dégâts.

Informez les autorités.

Mettez-vous à la disposition des secours.

MATIÈRES DANGEREUSES

Ce risque se caractérise par un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses de type inflammable, explosif, corrosif, toxique, radioactif... sur nos axes routiers ou ferroviaires. Les accidents de ce type ne nous ont jamais touché mais peuvent survenir pratiquement n'importe où dans notre commune, compte tenu des livraisons de carburants et de combustibles. Le risque est cependant plus marqué sur les axes de transit significatifs : **la ligne SNCF Paris - Vintimille, l'autoroute A8, le gazoduc, la départementale N7, la départementale 10 (Les Arcs / Lorgues) et la départementale 73 (Flayosc / Vidauban).**

Avant l'accident :

Informez-vous sur les risques, et les consignes de confinement.

Vérifiez l'état des fermetures (portes, fenêtres, trappes...).

Prévoyez chez vous un minimum d'équipement (*voir encadré page 8*).

Pendant l'accident :

Confiniez-vous dans un bâtiment. Fermez portes, fenêtres, obstruez toutes les entrées d'air, la cheminée, et arrêtez la ventilation.

Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre. Évitez de téléphoner, les lignes doivent rester libres pour les services de secours.

Ne sortez pas du bâtiment, sauf sur ordre d'évacuation par les autorités ou en fin d'alerte.

Ne tentez pas de rejoindre vos proches ni d'aller chercher vos enfants à l'école, ils sont eux aussi protégés.

Ne fumez pas, ne manipulez pas d'objets susceptibles de générer des flammes ou des étincelles.

Après l'accident :

La fin de l'alerte est confirmée par la radio ou par haut-parleur.

Si vous êtes confinés, à la fin de l'alerte aérez votre habitation ou le local où vous étiez.

En cas d'irritation, lavez-vous et si possible changez de vêtements.

Informez les autorités de tout danger.



ATTENTION

Prévoyez que le confinement peut durer plusieurs heures

MATIÈRES DANGEREUSES



Si vous êtes témoin d'un accident, vous devez :
DONNER L'ALERTE

112 ou 18 (pompiers) ou 17 (police) en indiquant le lieu exact, le moyen de transport, la présence ou non de victimes, la nature du sinistre (feu, explosion, fuite, déversement...), le numéro de produit et le code danger (**plaque orange ***).

Identification des produits *

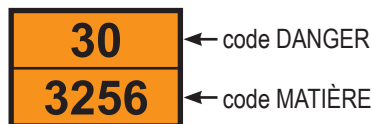
Tout moyen de transport de matières dangereuses est équipé d'un dispositif visuel d'identification :

- des **panneaux rectangulaires oranges rétroréfléchissants** sur lesquels sont inscrits un code d'identification du danger et un code d'identification du produit.

- des **plaques en forme de losange** reproduisant les symboles de danger relatifs au chargement.

Ne touchez pas aux produits qui se sont répandus. En cas de picotements ou d'odeur forte, respirez à travers un mouchoir mouillé.

Se conformer aux consignes de sécurité données par les services de secours lors de l'alerte.



Cette signalisation permet aux services de secours d'identifier à distance la marchandise transportée et les risques sous-jacents en cas d'accident.

Quelle que soit la catastrophe



À FAIRE



Entrez dans un bâtiment ou quittez la zone dangereuse, dès l'alerte donnée.



Écoutez la radio, respectez les consignes des autorités.



À NE PAS FAIRE



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.

MOUVEMENTS DE TERRAIN

En 1997 un glissement de terrain s'est produit entre le grand virage du Castelar et la Florièye mettant en péril deux habitations. Cette zone est maintenant sécurisée par un enrochement de 100 mètres de long, 10 mètres de large et 11 mètres de hauteur.

Avant le glissement :

Informez-vous en Mairie des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

Pendant le glissement :

Quittez le bâtiment menacé.
Éloignez-vous du terrain instable.
Ne revenez pas sur les lieux.
N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

Après le glissement :

Informez les autorités.
Évaluez les dangers et les dégâts.
Respectez les mesures de sécurité prises par les autorités.



PHÉNOMÈNES CLIMATIQUES

Durant l'été 2003, a eu lieu un phénomène inaccoutumé qui a entraîné une surmortalité importante de la population âgée. Afin de prévenir ce type de problème, la commune adhère au **Plan de Canicule**.

Actions de prévention prises par la commune :

Le CCAS recense les personnes âgées, handicapées et/ou isolées et tient à jour, tout au long de l'année, un registre nominatif confidentiel.

Pour toute inscription :
CCAS - 04 94 99 70 33.



Avant le phénomène météo :

Renseignez-vous en Mairie, par le biais des médias (radios / télévision), sur le site www.meteo.fr, sur le serveur téléphonique de Météo France.

Pendant une période de vent violent :

Rangez tous les objets susceptibles de s'envoler (chaises, tables, stores, séchoir à linge...)
Évitez les déplacements : restez chez vous et fermez portes et volets.
Soyez vigilants face aux chutes d'arbres ou d'objets divers.

PHÉNOMÈNES CLIMATIQUES

Pendant la canicule

Personnes âgées

Ne sortez pas aux heures les plus chaudes.
Restez dans un endroit frais (ou climatisé).
Maintenez votre maison à l'abri de la chaleur.

Buvez fréquemment et abondamment de l'eau.

Rafraîchissez vous plusieurs fois par jour.
Donnez des nouvelles à vos voisins, amis, familles...



Enfants et adultes

Ne faites pas d'activités sportives intenses.
Ne restez pas en plein soleil.

Maintenez votre maison à l'abri de la chaleur.

Buvez de l'eau.

Prenez des nouvelles de votre entourage.



**En cas de danger l'alerte sera diffusée par
HAUT-PARLEUR dans les quartiers concernés**

Équipements minimum à conserver à portée de main



récepteur radio portable
avec piles



lampe de poche avec piles
(ou dynamo)



bouteilles d'eau



trousse à pharmacie
d'urgence